

Collecte des déchets

Un problème relatif aux déchets ?
Service environnement - 064/52.17.26

Les collectes en porte-à-porte des déchets PMC, papiers-cartons débiteront à 5h30. Nous vous invitons à sortir vos déchets la veille du jour de collecte prévu au calendrier à partir de 18h00.

PMC et Papiers-cartons

La prochaine collecte des PMC et cartons aura lieu le lundi 31 décembre. Les collectes en porte-à-porte des déchets PMC, papiers-cartons débiteront à 5h30. Nous vous invitons à sortir vos déchets la veille du jour de collecte prévu au calendrier à partir de 18h.

Ecoparc Hygea (rue de Tyberchamps - près du Canal)

Plus d'infos: www.hygea.be ou 065/87.90.90 (Hygea) - 064/65.09.82 (Ecoparc de Seneffe)
Horaire d'hiver : Du mardi au samedi : de 9h00 à 16h45 ; dimanche, lundi et jours fériés : fermé
Pour tout renseignement complémentaire, contactez Hygea au 065/87.90.90 ou via email : hygea@hygea.be.
Le mardi 1er janvier 2019 (Nouvel An) est un jour férié, votre recyparc sera fermé.

La glace est plus belle sur les patinoires que sur les trottoirs

Il est important de rappeler qu'en période hivernale, les trottoirs et la voirie peuvent devenir de véritables patinoires, surtout si l'on oublie d'être prévoyant.

Pour votre propre sécurité mais aussi pour celle de tous les usagers de la voie publique, voici les trois habitudes à ne pas perdre en cette période de l'année :

- En cas de neige ou de gel, veillez à dégager votre trottoir sur une voie suffisante pour faciliter le passage des piétons.
- Evitez de déverser ou de laisser s'écouler de l'eau sur la voie publique.
- Vérifiez que les eaux pluviales provenant de votre toiture ne soient pas directement rejetées sur le trottoir ou sur la route.



Nous comptons sur votre bienveillance pour assurer la sécurité de tous.

Nous vous remercions et vous souhaitons d'avance de très bonnes fêtes de fin d'année.

Renouvellement du CCCAPH de Seneffe Appel aux candidats



Dans le cadre de sa politique orientée vers le « mieux vivre ensemble », la commune de Seneffe a mis en place un organe régulier de concertation et de dialogue appelé : « Conseil Consultatif Communal des Aînés et de la Personne Handicapée » basé sur le principe de la « participation citoyenne ».

Ce projet est ouvert à tous les seneffois pour peu que vous ayez au minimum 55 ans et/ou que vous soyez concernés par la thématique du handicap (tant au niveau personnel, familial ou professionnel).

Si vous avez envie de vous investir dans ce comité pour promouvoir le bien-être de tous, nous vous invitons à compléter et renvoyer le bulletin ci-joint à l'adresse suivante pour

le 11 janvier 2019 au plus tard - Administration communale de Seneffe – service du Plan de Cohésion Sociale, rue Lintermans n°21 à 7180 Seneffe.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les personnes suivantes (membres actuels) : christian.graux@gmail.com, pwillers@brutele.be, amdelfosse@hotmail.com, f.urbain@seneffe.be (064/52.17.13).

Renouvellement du CCCAPH de Seneffe – à renvoyer pour le 11/01/2019.

Je soussigné (e) - (Nom – Prénom) :

Adresse :

Tel /gsm :

Mail :

Souhaite participer au renouvellement du CCCAPH et désire être informé(e) de la procédure à suivre.

Date et signature

En soumettant ce formulaire d'inscription, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées et/ou exploitées et/ou traitées par la Commune de Seneffe et pour la Commune de Seneffe dans le but de renouveler le CCCAPH uniquement. Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement à l'utilisation des données collectées par ce formulaire, vous pouvez à tout instant contacter la Commune de Seneffe à l'adresse mail suivante : commune@seneffe.be en indiquant dans l'objet de votre mail « RGPD ».



En 2017, 4210 accidents avec tués ou blessés ont impliqué au moins un conducteur sous l'influence de l'alcool, soit 1 accident toutes les 2 heures. Ce nombre diminue petit à petit mais très lentement. Le problème dans notre pays est lié à la norme sociale : trop souvent encore, le Belge n'ose rien dire en présence d'une personne sous l'influence de l'alcool, qui va prendre la route. Pour contribuer à ce changement de mentalité, les campagnes Bob restent plus que jamais indispensables. Le slogan de cette année est explicite : « Bob = 100% sobre ».

Fermeture des Bureaux

Les services communaux seront fermés le lundi 31 décembre 2018 après-midi et le mardi 1er janvier 2019.

En cas de nécessité, vous pouvez joindre le fossoyeur au numéro 0494/11.56.35

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Suite à une modification des codes INS des communes, des risques de perturbation sont annoncés les 2 et 3 janvier 2019 aux services Population et Etat-Civil.

Collecte spéciale "sapins de Noël"

Attention !!! Collecte spéciale "sapins de Noël". Celle-ci est gratuite et s'effectuera uniquement les jours suivants :

- le mardi 8 janvier 2019 à Seneffe.
- le mercredi 9 janvier 2019 à Feluy.
- le jeudi 10 janvier 2019 à Arquennes.
- le vendredi 11 janvier 2019 à Familleureux et Petit-Roeulx.

!!! Les sapins doivent être déposés sur le trottoir débarrassés de leurs garnitures (guirlandes, décorations, etc.) et les pieds doivent être nus (pas de seaux, pots, mottes de terre).

Le dépôt doit se faire avant 7h00. En aucun cas, ce dépôt ne peut être effectué la veille avant 18h00.

Collecte de sang

Le vendredi 28 décembre de 16h à 18h30 à la Salle des mariages de Seneffe (derrière la maison communale).

Campagne de prévention du SPF économie sur les dangers des feux d'artifice

Les anniversaires, les mariages, les fêtes de village et surtout les réveillons de Noël et Nouvel An sont des périodes propices à l'utilisation de feux d'artifice. Leur utilisation n'est toutefois pas sans danger. C'est pourquoi le SPF Economie souhaite, cette année encore, attirer l'attention sur l'importance d'un usage correct de ces artifices de joie.

Pour plus d'informations, vous trouverez la brochure « Ne gâchez pas votre fête ! » au service population.

Pour rappel, l'organisation d'un feu d'artifice sur le territoire communal doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Bourgmestre. Les demandes d'autorisation sont à adresser par écrit à l'administration communale ou par e-mail à commune@seneffe.be.



vous cheminée a-t-elle été entretenue ?

Les statistiques le prouvent, les feux de cheminée représentent 10% de nos incendies domestiques pendant la période hivernale.

Faites ramoner votre cheminée au moins une fois par an par un professionnel.

Plus d'info sur www.zhc.be